

Madame, Monsieur,

Copropriétaire de l'immeuble situé

je vous ai demandé un devis pour la réalisation d'un état daté relatif à la vente de mon appartement..

Par lettre en date du , vous m'avez indiqué que l'état daté concernant l'appartement sera facturé euros.

Or, le décret du 21 février 2020 a fixé un seuil maximal de facturation de l'état daté, qui est de 380 euros TTC.

En conséquence, je vous remercie de me proposer un nouveau devis pour la réalisation de l'état daté dans le cadre de cette mutation.

Dans la prompte attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

